

# I Indicateurs sociaux départementaux Personnes Âgées I

Groupe de travail CNIS

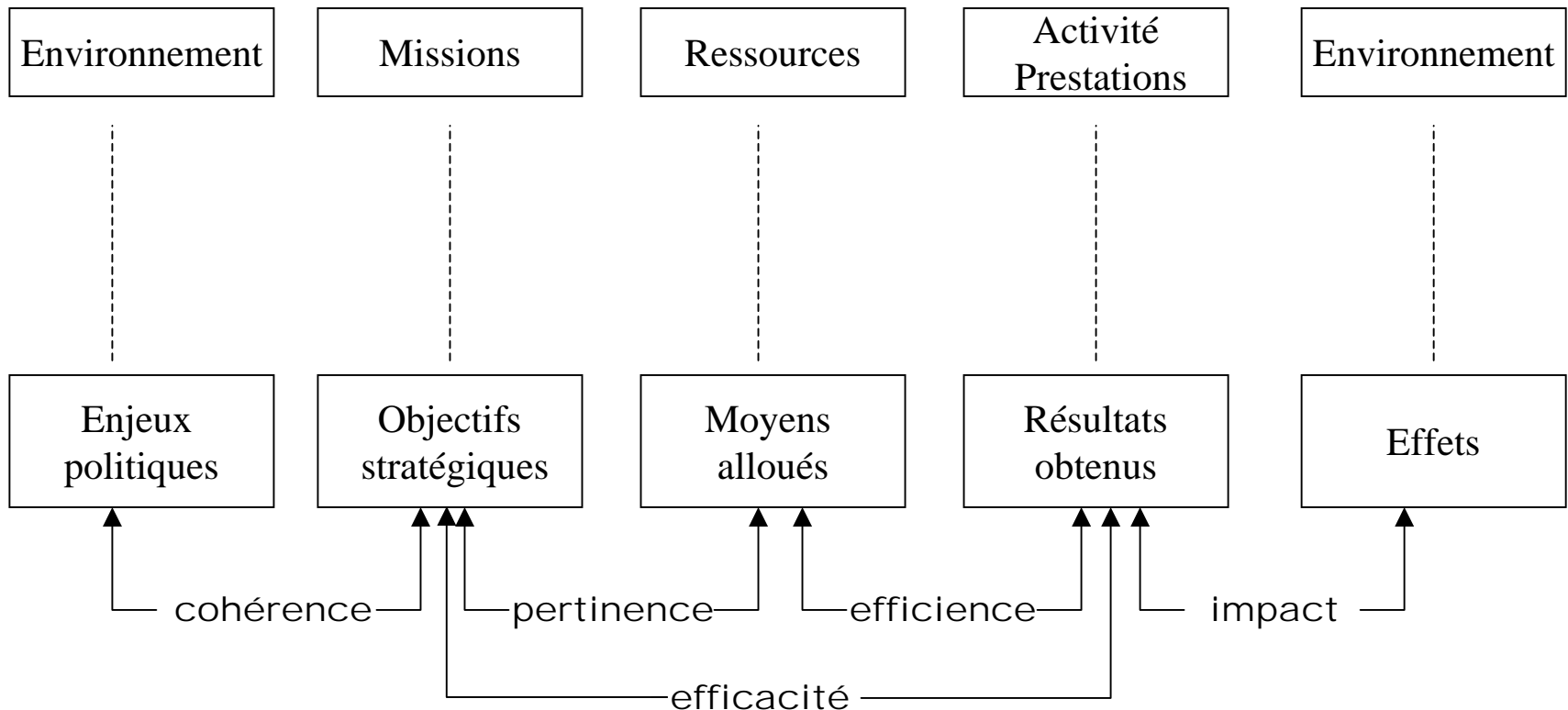
Le 14 mai 2009

# I La démarche d'évaluation des politiques en faveur des personnes âgées I

- Un contexte
  - Compléter l'approche décisionnelle de la politique gérontologique (aller au-delà des « simples » tableaux de bord d'activité)
  - Réactualiser le schéma gérontologique (2001-2006)
- Une volonté
  - Vérifier que les moyens mis en place ont permis d'atteindre les objectifs fixés
- Des moyens
  - L'ensemble des métiers de la Direction Personnes âgées mobilisés
  - Appui méthodologique apporté par l'Observatoire d'action sociale
  - Partenaires (DDASS, CODERPA, CLIC) occasionnellement associés

# I Les fondements méthodologiques I

## Schéma d'organisation d'une politique



## I Les fondements méthodologiques (2) I

- 1ère étape : Définition des 4 axes d'évaluation à partir des références législatives et réglementaires
- 2ème étape : Définition des indicateurs d'évaluation à partir des critères de cohérence, de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'impact
- 3ème étape : Collecte des indicateurs à partir de différentes sources de données

# I 1ère étape : définition des axes d'évaluation I

☒ Synthèse des objectifs de la politique gérontologique définis par :

- ✓ Le législateur : loi APA du 20 juillet 2001, loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 02 janvier 2002 et loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004
- ✓ Le Conseil général de la Loire : le schéma gérontologique 2001-2006
- ✓ La Délégation à la Vie Sociale : le projet de service 2003-2008

# I Définition des axes d'évaluation (2) I

- Loi APA
  - Tenir compte de la perte d'autonomie de la personne âgée
  - Offrir une prise en charge personnalisée de la perte d'autonomie
  - Mettre en œuvre une prestation universelle
  - Respecter le caractère égalitaire et objectif de la prestation
  
- Loi rénovation action sociale
  - Respecter la dignité de la personne âgée
  - Lui laisser le libre choix des prestations
  - Lui apporter une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité
  - Permettre sa participation à la conception de son projet de vie
  
- Loi décentralisation :
  - Conseil général = rôle de chef de file de l'action sociale (article 49)

## I Définition des axes d'évaluation (3) I

- Le schéma gérontologique
  - Organiser et construire une observation sociale partagée autour d'une véritable coordination gérontologique
  - Renforcer le maintien à domicile
  - Adapter l'hébergement collectif
  - Développer la prévention
  
- Le projet de service pour l'action sociale
  - Améliorer les conditions d'accès aux droits et aux services
  - Développer le « agir avec »
  - Mieux connaître pour mieux agir
  - Adapter les moyens techniques, matériels et humains aux besoins recensés

## I Définition des axes d'évaluation (4) I

- ⊗ Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
- ⊗ Axe n°2 : l'APA : une prestation performante ?
- ⊗ Axe n°3 : la politique gérontologique répond-elle aux besoins recensés ?
- ⊗ Axe n°4 : le Conseil général chef de file de la politique gérontologique ?



## I 2ème étape : définition des indicateurs I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Critère de la **cohérence** : le maintien à domicile est-il cohérent avec l'environnement de la personne âgée ?
    - Indicateur n°1 : au regard de l'entourage immédiat de la personne âgée (famille, voisins, proches, ...) : proportion des demandeurs d'APA en situation d'isolement
    - Indicateur n°2 : au regard des professionnels médico-sociaux de proximité : cartographies de la couverture du département de la Loire par les services intervenant auprès des personnes âgées (aide à domicile, SSIAD, portage de repas)
    - Indicateur n°3 : au regard des infrastructures de proximité : cartographie du niveau d'équipement en commerces et services essentiels au maintien à domicile des personnes âgées dans les cantons ligériens

## I 2ème étape : définition des indicateurs (2) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Critère de la **cohérence** : le maintien à domicile constitue-t-il une réponse ajustée aux attentes de la personne âgée ?
    - Indicateur n°5 : un choix par défaut au regard du contexte structurel de l'hébergement des personnes âgées : cartographie du lieu d'hébergement comparé au domicile de secours
    - Indicateur n°6 : un choix par défaut au regard des freins financiers : rapport entre niveau de retraite et coût à charge pour les résidents en EHPA

## I 2ème étape : définition des indicateurs (3) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
- Critère de la **pertinence** : les actions engagées / moyens alloués pour le maintien à domicile sont-ils en adéquation avec les objectifs ?
    - Indicateur n°7 : au regard des adaptations de l'environnement de la personne âgée : proportion des demandes d'adaptation de l'habitat et d'aides techniques sur l'ensemble des demandes d'APA
    - Indicateur n°8 : au regard des besoins de la personne âgée : répartition des bénéficiaires d'APA selon les montants de leur plan d'aide – part des plans d'aide plafonnés

## I 2ème étape : définition des indicateurs (4) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Critère de **l'efficacité** : A-t-on atteint les objectifs poursuivis (le maintien à domicile permet-il le « bien vieillir ») ?
    - Indicateur n°10 : au regard du principe même de maintien à domicile : proportion de bénéficiaires de l'APA domicile entrant en établissement et répartition selon leur profil
  - Critère de **l'efficience** : les résultats sont-ils en adéquation avec les moyens mobilisés pour le maintien à domicile ?
    - Indicateur n°12 : au regard de la qualification des intervenants à domicile : répartition des heures d'intervention attribuées pour l'APA domicile selon le type de service et le Gir de la personne aidée

## I 2ème étape : définition des indicateurs (5) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Critère de **l'impact** : quels sont les effets du maintien à domicile ?
    - Indicateur n°13 : au regard de la durée de vie dans le dispositif : à Gir, âge et sexe équivalents, temps moyen passé par les bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement

## I 2ème étape : définition des indicateurs (6) I

### ➤ Axe n°2 : l'APA : une prestation performante ?

- Critère de la **pertinence** :

- Indicateur n°3 : au regard du plan d'aide proposé aux personnes âgées : nombre et motif des recours et des refus du premier plan d'aide
- Indicateur n°5 : au regard des modalités de traitement des dossiers selon l'urgence des situations : proportion des dérogations sur l'ensemble des premières demandes d'APA domicile

- Critère de l'**efficacité** :

- Indicateur n°7 : au regard des délais de traitement des demandes d'APA : délais moyens entre les différentes étapes de la procédure de traitement des demandes d'APA domicile

## I 2ème étape : définition des indicateurs (7) I

### ➤ Axe n°2 : l'APA : une prestation performante ?

- Critère de **l'efficience** :

- Indicateur n°9 : au regard de la réactivité des services prestataires : écart entre le plan d'aide proposé et le plan d'aide effectué (effectivité et rythme de l'intervention)

- Critère de **l'impact** :

- Indicateur n°13 : au regard de la prise en charge de la personne âgée dépendante : évolution de l'âge moyen des bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement
- Indicateur n°14 : au regard de l'emploi : traduire en Equivalent Temps Plein le volume des aides humaines financées dans le cadre de l'APA – Evolution de ce volume

## I 3ème étape : collecte des indicateurs I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Indicateur n°1 : proportion des demandeurs d'APA en situation d'isolement
    - ✓ Enquête réalisée lors des visites à domicile des travailleurs médico-sociaux pour des premières demandes ou révisions d'APA ([voir fiche indicateur](#))



## I 3ème étape : collecte des indicateurs (2) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Indicateur n°2 : cartographies de la couverture du département de la Loire par les services intervenant auprès des personnes âgées (aide à domicile, SSIAD, portage de repas)
    - ✓ Calcul du ratio nombre d'intervenants à domicile en ETP pour 1000 personnes de 75 ans et plus par commune ([voir carte](#))
    - ✓ Calcul du ratio nombre de places PA en SSIAD pour 1000 personnes de 75 ans et plus par commune ([voir carte](#))
    - ✓ Calcul du nombre de services de portage de repas à domicile intervenant sur les communes ([voir carte](#))
  - **Difficultés de collecte compte tenu de la disparité des sources de données et des partenaires concernés**

## I 3ème étape : collecte des indicateurs (3) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Indicateur n°3 : cartographie du niveau d'équipement en commerces et services essentiels au maintien à domicile des personnes âgées dans les cantons ligériens
    - Présence ou non des équipements essentiels (alimentation générale, médecin, auxiliaires médicaux, poste, pharmacie, taxi, banque, association, presse) – Source : INSEE fichier SIRENE 2002 ([voir carte](#))
      - **Difficulté : actualisation peu fréquente de la source de données**
      - **Évolution constatée : la base permanente des équipements est désormais actualisée régulièrement par l'INSEE**

## I 3ème étape : collecte des indicateurs (4) I

➤ Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?

- Indicateur n°5 : cartographie du lieu d'hébergement comparé au domicile de secours
  - Comparatif réalisé uniquement sur les bénéficiaires de l'APA Etablissement hors dotation globale et les bénéficiaires de l'ASH ([voir carte](#))
    - **Difficulté : obtenir des informations sur les bénéficiaires de l'APA pour les établissements sous dotation globale**
    - **Amélioration souhaitée : obtenir les données de la dernière enquête EHPA via convention avec la DRASS**

## I 3ème étape : collecte des indicateurs (5) I

➤ Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?

- Indicateur n°6 : rapport entre niveau de retraite et coût à charge pour les résidents en EHPA
  - Montant mensuel moyen servi aux retraités par la CRAM comparé au coût à charge mensuel moyen ([voir fiche indicateur](#))
    - **Difficulté : détermination du montant réel des retraites des Ligériens (retraite complémentaire)**
    - **Amélioration souhaitée : base des revenus fiscaux ?**

## I 3ème étape : collecte des indicateurs (6) I

- Axe n°1 : le maintien à domicile : une réponse adaptée au « bien vieillir » ?
  - Indicateur n°6 : rapport entre niveau de retraite et coût à charge pour les résidents en EHPA
    - Montant mensuel moyen servi aux retraités par la CRAM comparé au coût à charge mensuel moyen ([voir fiche indicateur](#))
      - **Difficulté : détermination du montant réel des retraites des Ligériens (retraite complémentaire)**
      - **Amélioration souhaitée : base des revenus fiscaux ?**
  - Pour les autres indicateurs de l'axe n°1 et ceux de l'axe n°2 :
    - Données extraites de la base de gestion IODAS qui permet d'obtenir de nombreuses informations sur les aides attribuées et les bénéficiaires concernés

## I En guise de conclusion I

- ⊗ Une démarche riche ... mais longue
- ⊗ Une dynamique interne mobilisatrice
- ⊗ Un partenariat externe renforcé facilitant les travaux d'actualisation du schéma
- ⊗ Des efforts de diffusion des données par les organismes nationaux
- ⊗ Mais un manque d'échanges avec les départements !!